

C'est arrivé près de chez vous (mais ça pourrait se passer partout)

Semblant de démocratie

Dans notre commune (PS), la mairie a mis en place un comité de pilotage pour les rythmes scolaires comprenant enseignants, parents, associations et élus, qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois en février. On était censé discuter ensemble et prendre des décisions démocratiquement. Une réunion a été organisée avec les collègues de toutes les écoles, ce qui ne s'était pas vu depuis 2003 : après discussion, on a voté à main levée contre les 4,5 j en général et particulièrement en 2013 (à 72% des collègues). On est ensuite allés tous ensemble au comité de pilotage annoncer notre décision, les parents ne prenaient pas partie. Après, un long débat, la mairie nous impose son choix : ça a été décidé au Bureau, c'est comme ça ...

Actions et réactions

On se dit que d'autres actions sont nécessaires : dans une école, un sondage donne 75% des parents opposés aux 4,5j. Et dans une autre, c'est une pétition qui tourne, signée par de nombreux parents à la porte. Le maire téléphone au responsable de l'école (qui participait à la collecte des signatures) pour lui reprocher de prendre part dans le débat mais la pétition continue de circuler à la porte avec l'aide d'une camarade du syndicat. Ce sera donc ensuite l'IEN qui, sur ordre du DASEN (qui « vient de l'appeler à 8h » car le cas est sérieux), sollicité par le maire (vous suivez ?), fera les mêmes reproches à notre collègue, l'accusant de faute grave (faute imaginaire, puisque les signatures sont prises hors de l'école et après la sortie). Au fait, la délation comme moyen d'arriver à ses fins, ça rappelle une autre période, non ?

Magouilles et coups fourrés

Tous les collègues se réunissent à nouveau, mécontents mais c'est pour choisir un horaire à soumettre à la prochaine réunion du Comité de pilotage, qu'on décide à la majorité des présents à main levée. Et donc, fin mars, c'est notre proposition qui est retenue, à savoir 3h30 le matin, ce qui nous permet de sortir relativement tôt les après-midi. Il est prévu de finaliser le projet le 18 avril (retenez la date) par une ultime réunion avec cette fois les directeurs uniquement (et bien sûr toujours les parents, les asso et les organismes).

Jusque là, tout allait à peu près bien. Mais le 15 avril à midi, 2 directeurs sont invités (un troisième non invité s'y rendra également) avec les adjoints du maire et l'IEN et on leur propose sur « décision du maire, avalisée par le DASEN » un nouvel horaire. Malgré les pressions, les collègues n'entérineront pas ces propositions et feront connaître auprès de toutes les écoles ces manœuvres extra-comité.

On voit bien le danger pour nous de donner plus de pouvoir aux élus locaux dans les écoles

Conscient de l'irritation des enseignants suite à cette manœuvre, le maire proposera par téléphone un rdv à tous les directeurs le 18 avril à 17h15. Tous ne s'y rendront pas. C'est son horaire qui sera finalement retenu et proposé à la réunion officielle du Comité de 18h. Ecœurés de ce qu'ils ont vu, la plupart des directeurs ne resteront que peu à cette réunion où rien n'est vraiment décidé, tout le monde l'a compris.

Effets secondaires

Les parents élus qui étaient d'abord pour le projet ont petit à petit ouvert les yeux, nombre d'entre eux ont déchanté : il y a maintenant un décalage de 20min entre la sortie de la maternelle et celle de l'élémentaire ; les associations sportives et culturelles de la commune n'ont pas les moyens de détacher des animateurs. C'est donc avec peu de moyens que les enfants seront encadrés, et cela s'assimilera plus à de la garderie. Des difficultés apparaissent du fait de la non validation par la DDJS du temps ALAE.

L'aspect positif, c'est qu'on a repris l'habitude de se réunir et de discuter ensemble avec tous les collègues et ça doit se prolonger, car on en aura encore besoin.

de nos correspondants locaux

Les 10 premiers qui appellent le syndicat en disant le nom de la commune gagnent un abonnement à
Détective



Creuse

25 maires creusois ayant une école ont lancé un appel, mercredi 25 septembre à Guéret, veille de la venue dans le département de Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale.

Cet appel demande la réécriture du décret sur les rythmes scolaires afin d'y introduire notamment :

- des possibilités de dérogation sur le nombre de demi-journées (de 8 à 10)

- la primauté du conseil d'école pour garantir une organisation adaptée aux réalités locales.

- Le financement par le budget de l'État de la réforme afin de garantir une certaine équité sur le territoire national



Oise

Dans le département de l'Oise, le bilan (établi suite aux rencontres avec les collègues) de la mise en place de la réforme des rythmes est sans appel : sa mise en place dans une minorité d'écoles 105/912 (11,5% des écoles) est calamiteuse.

De nombreux dysfonctionnements sont pointés et l'objectif de la réforme n'est pas rempli puisque les élèves sont fatigués, déboussolés, peu disponibles en fin de semaine pour les apprentissages.

Quant aux personnels les insatisfactions sont nombreuses et dans les écoles, ils sont au bord de l'explosion.

Ils se sentent dépossédés de beaucoup de décisions concernant le fonctionnement de l'école, mis sur le banc de touche ... exclus de leur classe pendant le temps de travail, accablés par un emploi du temps de plus en plus intenable.

SOMME :

APRÈS AVOIR CONTACTÉ DES COLLÈGUES DANS CHAQUE COMMUNE ÉTANT PASSÉE À LA SEMAINE DE 4,5 JOURS, LE SNUIPP-FSU SOMME A DÉCIDÉ DE DÉPOSER UNE ALERTE SOCIALE AUPRÈS DU DASEN.

SI LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE NE POSE AUCUN PROBLÈME DANS QUELQUES TROP RARES ÉCOLES, DANS L'IMMENSE MAJORITÉ, ELLE EST SOURCE DE DIFFICULTÉS SUPPLÉMENTAIRES : ENSEIGNANTS ÉPUIÉS, ÉLÈVES FATIGUÉS, PROBLÈMES D'OCCUPATION DES LOCAUX, ... ETC.

Maine et Loire

Le temps périscolaire qu'on nous avait vendu comme innovant, riche en activités culturelles et sportives, s'avère en réalité n'être qu'une garderie à bon marché. Jeux de ballons, de société, dessin libre, activités plus ou moins scolaires, on est très loin des promesses qui avaient été faites.

Des communes, pour obtenir des financements CAF, ont rendu payantes les activités. Dans l'une d'entre elles par exemple, le coût pour la famille d'un enfant participant à tous les temps périscolaires s'élève à environ 100 € par an.